"La Chambre, résoure à assurer avec une egale energie la liberté du travail et le respect des droits syndicaux, décidée à maintenir contre toule tenlative de dictature, d'où qu'elle vienne, la souveraineté du suffrage universal et le respect des lois de la République, félieité les travailleurs d'avoir résisté spontanément dans leur très grande majorité à une action dirigée contre les intérêts vitaux de la Nation, remercie les citayens qui les ont aidé dans leur très le intérêts vitaux de la Nation, remercie les citayens qui les ont aidé dans leur trèche voloniairement, approuvant les déclararemercie les cityens qui les ont aute dans tiche voloniairement, approuvant les déclarations du gouvern ment, confiante en lui pour praliquer de reconstitution nationale et de justice sociale passe à l'ordre du jour ».

M. Bovier-Lapierre demande le vote par divi-sion. Le Président met aux voix la première partie insquaux mots: ....et le respect des lois de la République. Cette première partie est adoptée par 521, vois la second partie, jusqu'aux mois : ... dans leur tâche relontairement est adoptée pan 518 voix contre 65.

La 3e et dernière partie est adoptée par 531 voix contre 88.

L'ensemble de Tordre du jour Dumesnil est adopté par 526 voix contre 90.

La séance est levée à 21 h. 30. Séance mercredi à 15 h. pour la discussion du traité de Saint-

### Les Salaires du Bâtiment

La Commission interdépartementale a, parattil, maintenu les séries de prix et, par coie de consequence, les salaires d'octobre 1919. Nous offrons aux ouxiers le projet des Entrepre-neurs du Nord qui prévoit une augmentation de salaires lelle que les 165 francs par semaine de la Commission du coût de la vie seraient accordés aux jamilles de quatre personnes. Henri LAURIDAN.

REPERCESSION DU TAUX

DU COUT DE LA VIE SUR LES SALAIRES Du travail de la Commission du département du Nord il résulte qu'au 15 mars dernier, la somme nécessaire à l'entretien annuel d'une famille composée du père, de la mère et de

deux enfants de moins de 13 ans, pouvait être fixée à 8.620 francs.

Nous nous rangeons à l'avis de la Commission dont nous avens d'ailleurs suivi et contrôlé les travaux, et rous souhaitons sincèrement que dans chaque famille composée comme cidessus, c'est-à-dire de quatre personnes, l'ensemble des rentrées annuelles soit au moins égal à la somme radiquée plus haut.

Toutefois, il nous paraît impossible d'admettre un principe qui consacrerait que le salaire

tre un principe qui consacrerait que le salaire de tout ouvrier quel qu'il soit doit correspondre à l'ensemble des besoins d'une famille de quatre personnes.

Co principe entratherait, d'après nous, l'attribution aux célibataires et aux maries sans ienfants des salaires très superieurs aux besoins réels. Il aussit pour effet immédiat d'amener un renchérissement général énorme du cout de la vie, alors que tous patrons et ouvriers ont le plus grand intérêt à voir ce taux se ré-duire dans le plus brei délai, et que les patrons sont tout prêts à accepter les sacrifices néces-

saires dans ce but.

Dans ces conditions, nous estimons que le mode de regement actuellement admis pour la retribution de la moind'œuvre doit nécessaire-ment subir une modification qui le meite en harmonie avec les circonstunces présentes, et nous vous proposons de travailler d'un com-mun accord à la mise sur pied d'un système de salaire normal qui donne satisfaction à tous

ous suggérons lavis de la décomposition de la rétribution, du trevail en deux parties : A) Salaire personnel; B) Prime de chef de famille.

A. — Le salaire personnel résulterait du tra-wail de la Commission ayant fixé le coût de Il pourrait s'établir comme suit, étant en-

tendu que tout ouvrier complet entre pour dans les dépenses d'alimentation, pour 460 % dans le chiffre, prevu pour distraction, et qu'il a en outre à sa charge l'ensemble des frais

Alimentation, 34 % de 4.510 fr. Habillement personnel Loyer, chauffage Dictraction, 50 % 312. fr Frais de maladie Montant des dépenses annuelles 4 607 fr

A récupérer en 2.500 heures de travail, d'où salaire personnel minimum de l'ouvrier complet, 4.607 : 2,500 = 1 fr. 84. Dans le Bâtiment, ce taux de salaire s'appli quera evidenment au grand manœuvre honine On déterminerait d'une manière analogue le Salaire personnel du jeune homme de 16 à 18 ans et de celui de 14 à 16 ans, vivant tous deux en famille et n'eyent par conséquent au-

cune charge de ce fait. Quant au salaire personnel des ouvriers spé cialises : maçons, charpentiers, couvreurs, etc., il serail établi en tenant compte de la valeur professionnelle réclainée par l'exercice

de ces professions. Des dispositions particu-lières, telles que primes au rendement, bonifi-cations, seraient étudiées pour intéresser le personnel au développement nécessaire de la B. - La Prime de chef de famille verse tout ouvrier chef de maison en complément de son salaire personnel varierait d'après le nom-bre de personnes dont il a la charge. Le pro-

blème de son application serait résolu par la création de Caisses de Compensation dont le principe éviterait l'inconvenient de charges illus grandes pour certains patrons, et ferait dispa-raître toute crainte que le père de famille soit plus difficilement empauché. En ce qui nous concerne, nous pouvons allir-mer que tous les Entrepreneurs du Nord, ou du moins l'immense majorité d'entre eux, sont disposés à étudier immédiatement d'accord avec les intéressés (patrons, ouvriers, adminis-trations), les moyens propres à réaliser ce sys-tème de rétribution logique et loyal que les circonstances présentes rendent indispensables à notre avis.

à notre avis. Nous nous empressons d'ajouter que pour la

période de temps que va réclamer la mise sur pied de cette organisation (2 ou 3 mois), nous sommes prets à accepter toute décision provi-scire que croirait devoir prendre Monsieur le Ministre du Travail. Pour les Entrepreneurs : BURMS-DEMAY.

# Les évacués ont droit

LE MINISTRE L'AFFIRME Dernièrement, le citoyen Ernest PLET, député sidressait une lettre au ministre des Régions Libé-rées, dans laquelle il lui faisait remarquer que de Allemands, se trouvaient encore à l'intérieur de la France et qu'aux termes des dispositions nouvelles, effes étaient menacées de perdre les avantages du transport gratuit, aux frais de l'Etat, pour elles et leur mobilier.

Notre ani faisait en outre remarquer que le manque de logements disponibles empechait ces et il demandait en fin de compte que les factiftés de transport gratuit soient prorogées aux évacués trouvant dans les conditions précitées, En réponse à cette lettre, le citoyen PLET vient lie recevoir la scommunication suivanté :

MINISTERE DES REGIONS LIBEREES

Monsieur le Député, a Vous avez bien vouju me demander si les réfu de la France, perdraient leur droit au transport gratur de leurs personnes et de leur mobilter, dans le cas où, pour des raisons majeures, ils seraient obligés de retarder leur rapatrieme Jai l'honneur de vous faire connaître que

mon collègue. M. le ministre de l'Interreur a, par circulaire en daté du 18 mars dernier, prescrit sux Préfets d'examines la possibilité de faire réin-tégrer, avant le foi juin, les évacués des rézions libérées encore réfugiés dans leurs départements. Mais cette circulaire spécifie que ceux d'entre eux qui déclareront ne pouvoir rentrer dans leur commune d'origine, invoquant une ratson et de-

commune d'origine invoquant une raison et de-mandant prolongation de séjour, pourront, orres avis favorable du Préfet du Département destina-taire, être classés parmi les réfuglés provenant d'une commune où la rie normale n'a pas encore repris et continueront à jouir des facilités accor-mées par le statut régissant les réfuglés.

Lorsque le moment sera genu pour ces per-sonnes de pouvoir natouenes dans leur ancien do-micle, il n'est pas houteux qu'elles obtiendront pour elles, leur famille et leur mobilier, les gra-taités de transport auxquelles elles ont droit

## La grève de protestation Débitants de Boissons

Elie a eu lieu hier dans matre Region pendant les Meetings

Les débitants de toissons de notre région ont, en général, observé le mot d'ardre que leur avait donné la Confédération nationale des bois Pour protester contre l'application de nou-veaux impôts, ils ont tenu des meetings, et pendant le temps que durerent cos réunions leurs établissements furent rernés.

A LILLE

A Lille, à 3 heures de l'après-mich, du plus grand café au plus petit mastroquet, la porte des établissements fut fermée; une pancarte avisait le public que les débits étaie ni fermés de 3 heures à 6 heures pendant toute la durée du meeting

Les débitants et débitantes se rendireant alors au Théâtre municipal, où devait avoir lieu le Plus d'un millier de personnes répetudirent ainsi à l'appel du syndicat professionnel des hôteliers, restaurateurs et débitants de bois-pas.

Sur la scène avaient pris place : MM. Clarey, président du Syndicat ; Havisse et Delannoy, de la Confédération nationale des boissons; Cra-pez, De Vlaminck; Lefebvre, députe de Valenciennes; Dereuse, maire de Lomme, etc... \
Les orchestres des grands cafés execcutivent l'air du « P'tit Quinquin » et de la « Madeion de la Victoire », puis M. Clarey déclare la séauxe

Il remercia tous ses collègues d'être vervus aussi nombreux à cette réunion et leur expossa le but de cette manifestation organisée dans toute la France pour protester contre l'impôt

Après avoir donné lecture des lettres d'excuse de MM. Maçarez, Delesalle, Goniaux et Van-dame de n'avoir pu répondre à l'invitation des débitants de boissons, il présenta les orateurs, MM. Havisse et Delannoy, cafetiers parisiens. M. Havisse, secrétaire général de la Confédération nationale des Boissons, demande d'abord que les débitants soient traités avec un peu plus d'égards par les parlementaires. Il s'éleva, en outre, contre la taxe qui frappe les boissons t consommer sur place.

M. Havisse protesta également contre l'odiense speculation à laquelle se livrent les brasseurs. Parlant des nouveaux impôts, « nous ne refusons pas de remplir le devoir fiscal, dit-il mais nous demandons à payer rien que notre part d'impôts. » L'orateur demanda ensuite que soit rapportée la mesure de restriction concer nant la fermeture restreinte des établissements au moment où l'effort fiscal est si nécessaire. Le secrétaire général termina en remerciant

les débitants lillois du bon accueil qui lui avait M. Delannoy prit à son tour la parole. Il engagea les débitants de boissons à s'unir le plus énergiquement possible dans la voie ou-verte et tracée aujourd'hui, et, tels que les vignerons en 1907, ils pourront obtenir satisfac tion. Il demanda plus de justice et d'équité

danst la répartition des impôts. « En défendant leurs intérêts, les débitants défendent également les intérêts des consomma

M. Delannoy conclut, en demandant que débitants de boissons jouissent, comme tous les autres Français, de la protection des lois. M. Lefabvre, député, après avoir excusé ses collègues menus à la Chambre, assura l'assemblée qu'il se ferait toujours le défenseur des petits commercants, et donna quelques expliaux nouvelles impositions.

M. Crapez félicita les cafetiers et hôteliers de n'avoir pas hésité à fermer leurs établissements et donna lecture de l'ordre du jour suivant, qui fut adopté à mains levées :

L'ORDRE DU JOUR

Les commerçants en boissons de Lille, assemblés extraordinairement de vendredi 21 mai, dans la salle du Théatre, place Sébastopol; Après avoir chiendu l'exposé des charges qui pescraient sur leur commerce st les dispositions du projet de nouvelles ressources fiscales étatent confirmées par le Sénat :

Considérant que l'élévation, même temporaire, prévue pour les droits de circulation des vins et cidres et de fabrication sur la bière équivaudrait à prescrire des tables projétariennes des boissons que le Parlement avait, naguère détaxées parce qu'hygieniques et complémentaires de la nourri-

Considérant que le droit de consommation sur les spiritueux serait fixé à 1,000 francs par hecto. Qu'il serait double par la taxe ad valorem et que élévation des doits constitue une véritable prohibition de la vents à consommer sur place; Considérant qu'en frappant d'un impôt complé-mentaire de 15 ou de 25 0/0 l'impôt déjà perçu sur la circulation. l'Etat donne la mesure de son hostilité systèmatique contre des produits qui ont fait la gloire et la richesse de nos provinces et le renom de notre industrie.

Considerant que les dispositions tendant à don-mer à ces relèvements de droits un effet rétroactif sont contraires aux principes généraux du droit public et que leur application doit entreiner l'innombrables conflits; avec l'administration, les débitants étant dans l'impossibilité de fatre des décla-rations exactes quant aux boissons en leur possession, qu'il s'agisse de celles en boutoilles, dont la capacité est irrégulière, ou de la richesse alcooli-

que souvent ignorée; Considérant que si l'impôt indirect est supporté en dernier ressort par le consommateur, l'avance doit en être fatte par le débitant, alors que la vente n'est pas certaine: IMPOTS DIVERS — Considérant que la taxe

de 10 0/0 qui serait établie sur le prix de vente de l'électricité serait inéquitable et que pour être egal pour tous, il doit être base sur la consommation et non sur le prix;
Considérant que l'impôt serait établi sur le chif. fre d'affaires varierait selon les catégories d'éta-

blissements ou de marchandises; Que le classement des établissements a fait ses predves et qu'il s'est révête comme une source népulable d'arbitraire : Qu'en frappant de taxes différentes, selon feur

nature, les produits souvent vendus par le même commerçant et en dispensant de la taxe ceux qui ont été frappés à la base, la loi mettrait le détail-lant devant des difficultés matérielles insurmonta-bles et le contraindrait à une comptabilité spéciale au transport gratuit bles et le contrainurait à une qu'elle l'exposeratt à des conflits avée l'Administration :

Considérant que l'impôti doit peser sur les con-tribuables en raison de leurs facultés et qu'en accablant de charges exorbitantes uns corporation sou-mise à des restrictions dans la liberté commerciale et dans la durée de son exploitation, le Parlement justifierait toutes les réststances.

L'assemblée dénonce comme prohibitives les élévations de droits sur les vins, cidres, bières et spiritueux et de la taxe ed valorem percue sur les droits comme sur la marchandise et elle s'élève avec la plus grande énergie contre la rétroactivité avec la plus grande énergie contre la rétroactivité prévue pour ces relèvements et demande au Sénat de prononcer la disjonction de ces dispositions.

Elle demande instamment au Sénat de repousser toutes les dispositions arbitraires du projet adopté par la Chambre et d'assurer les ressources fiscales pécesseires sur des hassa tuates et équitables en lécessaires sur des bases justes et équitables, en framant indistinctement tous les citoyeus, selon jeur fontune et traitant les commerces sur le meme

Elle exprime le vous de voir rétablir dans le plus bref délaj la liberté dont jouissait le commere des boissons avant la guerre et la fin des restrictions ausst bien sur les heures d'ouverture que nir les produits à consommer, ces restrictions n'étant qu'un palliatif plus apparent que réel à la pénible situation économique du pays, alors qu'elles entravent les transactions, génent le commerce et sont la cause d'une multitude de contra-rentions, qui aigrissent les esprits, sement la rancœur sinon la haine bontre les pouvoirs res-ronsables, au grand détriment de la tranquillité

du pays.

Elle décide que, si contre toute attente, aucune atténuation n'est apportée aux articles et aux mesures qui soulèvant ses vénémentes protestations, les commerçants en détadl des hoissons ne recourront plus à l'arenir à des manifestations comme celle de ce jour, mais agiront par action collective et individuelle pour contrecarrer dans toute la mesure de leurs forces et de leurs moyens l'application de le leurs forces et de leurs moyens l'application de le leurs forces et de leurs moyens l'application de le leurs forces et de leurs moyens l'application de le leurs forces et de leurs moyens l'application de le leurs forces et de leurs moyens l'application de le leurs forces et de leurs moyens l'application de les los fiscale qui équivaudrait à leur moyer commetre de dans un avenir repproché. Cette more commerciale dans on avenir repproché Cette décision fredement prise, sera inexorablement

eux qu'alles obtiendront Elle donne eu législateur un dernier avertisse ment et il dott etre convainen que les conférences quelles elles ont droit faites ce jour sur tout le territoire ne sont pas de

oté à l'unanimité, n'est pas une page de littéra-

Après l'exécution de la « Marseillaise » par l'orchestre des grands cafés, la séance fut levée.

Une délégation se rendit à la Préfecture du Nord, pour déposer l'ordre du jour qui fenait d'être voié. UN BANQUET

Le soir, à 8 heures, un banquet intime réu-nissait à l'Hôtel de la Paix les présidents, se-crétaires et délégués des différents syndicats des hôteliers, cafetiers, restaurateurs et débitants de

A la fin du festin, des toasts furent portés par MM. Clarey, président du Syndicat professionnel des Cafetiers; Havisse, serétaire général de la Confédération nationale des Boissons; Delanno, délégué de Paris; Félix. du Syndicat de Roubaix; Lesebvre Rene, député; Baligand, Crapez et Brunel, du Syndicat de Lille.

A ROUBAIX

L'assemblée générale des débitants de boissons de Roubaix a réuni hier, aux Orphéonistes environ 500 membres sous la présidence de M. Louis Fœlix, président du syndicat local. M. Victor Cornille, rapporteur du Syndicat parla de la situation faite aux débitants par les nouveaux impôts. La taxe de luxe, de 25 % les impôts sur les alcools (1.000 francs l'hectolitre d'alcoo ipur), sur les bières, dont le taux, qui était en 1914 de o ft. 24 au degré d'alcool, est passe à 4 fr. 20, sur la circulation des vins de 1 fr. 50 à 25 francs l'hecto, etc.

M. Ariese, délégué de la Confédération natio male des Boissons, arriva alors de Lille, où il avait assisté à l'assemblée des débitants lillois. Il fit un compte-rendu détaillé des nouveaux impôts, contre l'excès desquels il s'éleva avec énergie. Il s'attaqua aussi aux ligues de tempérance, qui arrivent à causer de gros préjudices aux débitants de boissons.

Un ardre du jour fut voté ensuite, par lequel les débitents réunis demandent que les impôts soient répartis également sur tous les consom mateurs et que l'on ne frappe pas d'impôts nou veaux les débitants de boissons.

A VALENCIENNES

Répondant aux ordres de leur fédération, le cafetiers et cabaretiers ont fermé vendredi, de heures à 6 heures, leur débit. Un meeting eut lieu dans une salle de ciném et un ordre du jour protestant contre les nou-veaux impôts fut voté à l'unanimité.

& PARIS

Seuls les " bistros " ont manifeste Paris, 21 mai - La Confédération des débiants de Boissons, Rastaurateurs et Hôteliers an'ait invité ses adhérents à fermer leurs étabhissements, à titre de manifestation, cet apr s mádi, de 3 heures à 6 heures, c'est-à-d.re pendent la durée du meeting de protestation contre les «'impôts d'exception » qu'elle tient aujour-d'hui même au Trocadéro L'Union syndicale des restaurateurs et limonadiers, qui comprend les grands cafés aussi bien que les restaurants, et la Chambre syndicale des Bouillons-Restaurants, avaient fait savoir qu'elles ne pouvaient s'assonier à cette manifestation, d'ailleurs pure ment 'platonique.

La décision prise par la Confédération des débitants n'a été observée que par quelques mat-sons seulement, une dizaine tout au plus, par exemple, sur toute la longueur des houlevards, et principalement des compoirs et des bars. A n heures, dans ces établissements, les garçons ont con sédié des chients, rentré les chaises et fermé les dévantures. Tous les restaurants et tous les grands casés sont restés ouverts, et les boulevards ont offert cet après-midi, avec leurs terrasses bondées de consommateurs, leur aspect habituel. Dans les autres quartiers, le mot d'ordre donné par la Confédération des Débitants n'a été, de naême, suivi que par quelques petits établissements et seulement dans une faible proportion.

#### Le trio cucliste de la mort

LA POLICE ROUBAISIENNE A MIS UN TERME A SA COURSE ROUGE

Le « Réveil du Nord » a signalé l'arrestation à Boubaix, sur mandats délivrés par le parquet de Blois, d'un trio de bandits : Georges Trochu, 27 ans, Joseph Le Présidle, 21 ans, et Auguste Roussel, 21 ans, trouvés porteurs de revolvers et de nombreux bijoux.

Dans le Blaisois, cette bande était connue sous le nom de « trio cycliste de la mort », parce que les trois bandits parcouraient la région à bicycleste, dévalisant les passants, pénétrant dans les marcons habitées par des vieil-lards qu'ils terrorisaient et déponitiaient de leur argent et multiplizient à plaisir les actes de banditisme.

Les trois bandits sont attendus à Blois, où le juge d'instruction procédera à leur interrogafoire. On croit qu'ils seraient les auteurs de deux crimes commis le premier aux portes de Blois, où un cultivateur de Francillon, M. Théo-phile Pasnon, fut assassiné, et le second en pleine forêt de Russy, où fut tué le jeune Lucien Pallu, vingt-cinq ans, dans des circonstan-ces que nous avons longuement relatées.

#### EN MANIPULANT UN REVOLVER UN PORTUGAIS TUE SON CAMARADE,

Vers 19 houres 30, cinq Portugate entraient à l'estaminet tenu par Mme Berger Joseph,

rue du Pont-à-Balques. L'un d'eux, Joaquim Antonio, 22 ans, ouvrier d'usine, demeurant rue d'Arras, à Airesur-la-Lys, sortit, au cours de la conversation, un revolver qu'on lui avait donné. Il voulut en montrer le mécanisme à ses camarades. Tout à coup, une délopation retentit. Cullell Pedro, ans, célibataire, mandeuvre, demeurant à Isbergues, fut atteint par la balle qui lui traersa la carotide. La mort fut instantanée. Joaquim Antonio, affole, alla aussitôt se cons lituer prisonnier à la gendarmerie.

Un financier Bruxellois

a "mangé la grenouile" ON L'A ARRETE A BOULOGNE

On signalait, il y a quelques jours, la disparition d'un financier installé rue de la Paix, a Ixelles, un sieur Van Dorselaer, se disant agent de change, mais n'étatt pas, en réalité, inscrit à la Bourse de Bruxelles.

Dès que sa fuite fut connue, les plaintes des clients affluèrent, et le déficit serait actuellement de 250 000 francs.

clients affluèrent, et le déficit serait actuellement de 250,000 francs.

Van Dorselaer s'était réfugié en France et son passage avait été signalé dans le Pas-de-Calais. Dès lors, il fut facile aux agents lancés à sa recherche de le retrouver ; ils l'arrêtèrent à Boulegne-sur-Mer, dans un hôtel où il était descendu sous un faux nom.

Les formalités d'extradition vont être entreprises pour permettre à la justice belge de prendre possession de son inculpé.

#### Bataille rangée entre mineurs et détectives EN AMERIQUE

On mande de Charleston à la « Chicago Tri

Neuf personnes ont été tuées aujourd'hui, au cours d'une bataille rangée entre des détec-tives et des membres d'un syndicat de mineurs, récemment organisé. Le combat s'est déroulé dans les rues de Mattowan, petite ville minière estrée au sud de Charleston. Parmi les tués, on compte sept détectives et deux mineurs.

Le maire, qui était intervenu pour faire cesser la fusillade, a été grièvement blessé.

Des troupes ont été envoyées à Charleston,

#### Pour les Philathélistes

Signalons l'existence de neuf timbres pos-faux « aerisne », c'est à dire spéciaux aux sen-vices de poste par avion. Les pays qui ont emis ces vignettes sont l'Au-triche le Canada, la Colombie, l'Allemagne, la Hongrie. l'Italie, Terre-Neuve, le Japon et la

II y en a un dixième depuis le fer avril : l'Espagne où les objets confiés aux courriers aériens devront porter à l'avenir un timbre spécial supplémentaire.

## Pour activer l'évaluation des dommages de guerre

UN RAPPORT DE Léon ESCOFFIER Notre ami Leon Escoffier vient de déposer au non de la Commission des Régions Libérées, son rapport sur le projet de lot du Gouvernement, relatir à l'amélioration des opérations des juridictions chargées de l'évaluation des des montres de la simplification des des juridictions chargees de revaluation des dominages de guerre et à la simplification de leur procédure. Nous avons donné à nos lecteurs la primeur de ca projet à l'adoption duquel conclut Léon Escolfier. On sait que ce projet dispose notamment que toutes les démandes d'indemnités devront être déposées avant le 1er octobre prochain.

Une réserve a été faite cependant par Es-coffier, à l'égard des propositions du Gouver-nement. Le projet comportait que les minis-tres de la Justice et des Régions Libérées se-raient autorisés « à prendre toutes mesures utiles en vue de hâter l'achèvement des opé-rations de juridiction d'évaluation ». On lira avec intérêt le commentaire qu'Escoffier a ap-porté à cette formule.

Les Ministres de la Justice et des Régions li bérées demandent à être autorisés « à prendre toutes inesures utiles en vue de hâter l'achèvement des opérations des juridictions d'évalua-

Cette rédaction me paraît imprudente : elle semble donner une sorte de « blanc seing au pouvoir exécutif qui pourrait, dans le meil-leur esprit du reste, prendre des libertés avec

Dans le cadre administratif, par voie de cir-culaires, d'instructions et d'ordres précis, il est toujours facile au Ministre d'agar utilement en vue de hâter l'achèvement tant désiré et si ardemment attendu des opérations juridiction-Des mesures administratives d'exécution peu

vent heureusement éclairer la loi, la compléter avec prudence toutefois, mais non la modifier Si les auteurs du projets ont rédigé l'article 7 dans cet esprit il vous apparaîtra sans doute comme inutile et sans effet. Nous applaudirons de tout cœur à l'augmen-

tation du nombre des commissions cantonales et des agents administratifs. Il est nécessaire d'organiser l'inspection et le contrôle de ces derniers qui sont trop sou vent peu qualifiés... Il est facile aussi et il serait utile de régle

menter la collaboration des associations de si Il n'v aurait que des avantages à faciliter l'action des agents administratifs en mettant à

leur disposition le résultat d'expertises con fiées à des experts particulièrement compétents. De la sorte, les commissions cantonales se raient mises en présence de dossiers bien établis n'exigeant plus d'enquêtes complémentai res. Les conciliations seraient la règle. Par tous ces moyens qui, pour être employes, ne semblent pas devoir être introduits dans la loi. le rendement des commissions cantonales se trouvera singulièrement intensifié.

La Commission demande au Ministre des Régions libérées de ne pas insister ; si cependant il estimait qu'un texte législatif est indis-pensable, il lui est toujours facile de l'introduire dans le présent projet en précisant ses intentions.

Les lenteurs des commissions cantonales font rès souvent l'objet de critiques, mais, à juste titre, ces commissions pourraient se plaindre de ne point recevoir d'instructions précises elles se trouvent dans d'obligation de statuer sans posséder de point d'appui et de règles de conduite bien tracées. Prenons quelques exem-

Certaines commissions, ayant à statuer sur le montant des bons de réquisitions, même de minime importance, exigent la production de témoins, encore que la preuve soit incontestable et résulte de documents sérieux.

Il est rare que les témoins ne réclament point une indemnité de dépiacement et il advient, dans certains cas, que les frais de toute na ture dépassent le montant de la somme accor-

Dans un autre ordre d'idées, les commissions ignorent les coefficients des valeurs de remplacement et généralement ne connaissent même pas la procédure qu'elles doivent suivre pour résoudre les cas litigeux. C'est ainsi qu'elles exigent une autorisation du conseil de famille orsqu'il existe des enfants mineurs, et alors même que la demande est formulée par le père ou la mère, ou un tuteur désigné. Pareille autorisation n'est nullement nécessaire; le tribu nal des dommages de Péronne en a décide

Enfin, pour montrer combien les commis sions cantonales manquent de documentation, j'ajoule qu'elles ne savent pas encore si elles doivent accorder ou non la valeur de remplacement pour les approvisionnements de ménage les unes l'accordent (Tribunal de Nancy) ; les autres la refusent ; d'autres abandonnent au

Tribunat le soin de dire le droit. Les commissions feraient certainement plus rapide et meilleure besogne i l'Administration leur fournissait des éléments de jugement et d'appréciation qu'il semble inutile d'inscrire

dans la loi. Enfin, il ne semble pas superflu de demander aux commissions cantonales de multiplier leurs audiences, de faire siéger les membres suppléants et au besoin de réduire le nombre des commissaires siègeant à chaque audience Ajouterai-je que, là aussi, la paperasserie exces sive peut être rédnite sans que le droit des par ties en cause se trouve lésé?

Prenons un exemple au hasard : l'extrait de decision devrait être ce que son nom indique et non point une copie intégrale du procès-verbal ; l'identité n'aurait nul besoin d'être répé tée trois fois, parce que le dossier comprend trois catégories. De plus, l'exfrait prévoyant toutes hypothèses comporte un très grand nombre de cases et de paragraphes, ce qui entraîne une très grosse perte de temps : il est recom-mandé au Greffier de tirer un trait à l'encre à travers les asses non employées. Finalement, un simple extrait revient à 1 fr. 50.

Léon ESCOFFIER, Député du Nord.

#### Les Elections au Conseil d'Administration de la Caisse des Retraites des Mineur

ELLES AURONT LIEU LE 20 JUIN Les élections au Conseil d'administration de la Caisse autonome de retraites des ouvriers mineurs auront lien le dimanche 20 juin 1920. Pour chaqune des sections électorales, il sera procédé, tant par les ouvriers que par les exploitants, à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.

Allons, les célibataires !

IREZ-VOUS CETTE ANNÉE GOUTER A ECAUSSINES-LALLAING Une aimable tradition populaire, familiale et parciotique que, durant cinq années, la grande catastrophe avait interrompue, va reprendre ce mois-c,i chez nos voisins et amis les Belges.

Le goûter matrimonial annuel des demoiselles d'Ecaussines Lallaing aura lieu de nouveau pour la première fois depuis 1914, le 24 mai, lundi de la Pentecôte. C'est une pittoresque et joyense coutume, que ce a gouter matrimonial » offert à tous les

garçons par les jeunes filles à marier de la jo-lie pefite cité qu'arrose la Sennette. De ce goûter, beaucoup de célibataires sor-tent flances, et c'est tout bénéfice, sais-tu, monsieur, pour d'avenir du pays et de la race!

Il y a, chaque année, une présidente éluc
des demoiselles d'Ecaussines. Cette fois, c'est des demoiselles d'Ecaussines. Cette fois, c'est
Mile Rose Delfosse, qui a été choisie. Elle est
charmante et, comme le dit lyriquement le
journal de l'endroit, a elle portora crânement
l'étendard sous lequel se groupent toutes les
Ecaussinnettes, qu'elle conduira dans son sillage rose sers le doux hymen »
N'est-ce pas gentil, tout cela et cela ne vous
donne-t-it pas l'envie d'aller tâter du mariage
à Ecaussines-Lalleing?

VOL DE LAINE

Vendredi dernier, vers 5 h. 30, à la sortie de l'usine finet, rue Malesherbes, un ouvrier a été surpris emportant six bobines et neuf ca nettes de laine filee, le tout d'une valeur de 35 francs. Il s'agit d'un nommé Albert Coppens, 41 uns, fileur, demeuran' quai de Calais, 18, a qui procès-verbal a été dressé.

ARRESTATION D'EN ESCROC Un individu, qui rode dopuis quelques mois Roubaix, sans domicile fixe, était signalé à la police comme l'auteix d'un certain nombre l'escroqueries diverses. Il faisait des contrats pour achat et vente de charbon, recevait des avances qu'il gardait et dissipait. Se maîtresse elle-même eut à se plaindre : « Le lui semblait vivre au détriment de la société ». Dernière-ment, dans un débit de la Grande-Rue, il buvait en compagnie de quelques consommateurs, une demi-douzaine de bouteilles, de champagne, et il partit sans payer.

Louis Delannoy, dont el s'agit, a été arrêté hier et conduit à Lille:

INSPECTION ET CLASSEMENT DES VOITURES AUTOCOBILES Les propriétaires de voitures automobiles de première et deuxième catégories sont informés que l'inspection et le classement de ces véhioules aurent lieu en cette ville, rue de l'Ouest, près le bureau de l'Outroi, les 7, 8, 9, 16 et 11

lls devront se conformer, pour la présenta-tion; aux jour et heure qui seron indiqués su la convocation qui leur sera envoyée ulférieu

AVIS AUX REFUGIES DARMENTERES Les électeurs de la ville d'Armentières (Nord réfugiés momentamement à reux de prendre part aux élections municipales partielles qui auront lieu en celte ville diman-clie procham 23 mai, son informés qu'ume urne sera disposée à cet effet, à la Mairie, salte Pierre de Roubaix, où ils pourront se rendre de 9 heures du matin à 18 heures.

A LA FEDERATION DES AMICALES

Réorganisation de l'Office de placement gratuit Le bureau de la Fédération des Associations des Anctens et Anciennes Elève des écoles publiques de Roubaix a Thomneur de porter à la connaissance de tous les membres des Amicales, qu'il a réorganisé d'Office de placement gratuit et jeur fait part que le secrétaire de la Fédération se tiendra à la disposition des intéresses pour toutes dé-mandes d'emploi tous les jours le la seniaire, de 6 heures 30 à 3 heures du soir, au stege, 42,

Il serait très reconnaissants à MM. les membres protecteurs, commerçants et industriels de lece veir comme par le passé, leurs offres d'emploi va cants, pour lesquelles il apporters tous les soins et la diligence désirés et les prie de bien vouloir adresser leurs correspondances à MM. les secré-taires de la Fédération, 42, rue d'Alsace. Il rappelle à MM, et Mmes les présidents et présidentes d'Amicales, trésorders, trésortères, ainsi qu'aux membres de la Mutuelle d'Adultes, que la méunion générale aura lieu la dimanche 13 juin à 10 heures précisés et leur fait part que pour continuer d'appartenir à la société et jouir des avan-tages, it est obligatoire d'être légitement inscrit à une Amicale fédérée et en règle pour les cotisations, qui doivent se payer tous les mois au tre-sorier de l'Amicale ou au secrétaire de la Fédéra-

Pour le Bureau : Le Secrétaire : Ad. LEJEUNE.

AU COMITE D'ALIMENTATION Tous les jours, aux Halles, vente libre de ; eau de Javel, brosses, beurre frais, 10 fr. le kilo; chester, 9 fr. le kilo; margarine, 7 fr. 50

Vin rouge, 1 fr. 75 le litre; vendredi 21, de 8 à 11 h., 13. jaunes et vertes; da 2 à 4 h., 12. jaunes et vertes. Pommes de terre, 2 kilos pour 1 fr. 20; ven-

dredi 21, de 8 à 11 h., 10, jaunes et vertes, Avis important aux boulangers. - A partir du l'undi 24 mai, tous les pains ordinaires, peu importe leur forme, ainsi que les croissants et petits pains, devront être fabriqués avec la même farine. En cas d'infraction, des sanctions seront prises.

Avis et Communications

ASSOCIATION REGIONALE DE COMPTA-BLES. Reunion mensuelle, mardi 25 courant, à 7 heures du soir, au siège social, 10. rue Neuve et inauguration de la plaque commémorative des membres de l'Association régionale de Comptables, morts au champ d'hon-

A LA BESILIA ROUBAISIENNE, 41, rue du Chemin de Fer. — Aujourd'hui samedi, 22 courant, à 20 heures, répétition générale. Présence indispensable. On s'occupera de la préparation de la fête du 30 mai et de phusieurs sorties en prespective. A L'AMICALE DES ARTS. - Réuniaon du Comité directeur, ce soir, samedi, à 19 heures, à l'Ecole, rue des Arts. La présence de tous les membres est indispensable.

ETAT-CIVIL NAISSANCES: — Solange Bouvin, rue d'Alger, 85 — Lucienne Vion, rue Ma Campagne, 83 — Gilbert Mascot, rue Fourcroy. — Daniel Couthier, rue Brondelotre, 37. — Rachel Coller, rue Denain, 48. DECES. — Louis Vancost, 7 ans, rue Descartes, Alkoa Verbeke, 41 ans, rue de Tourcoing, 162. — Julia Pinson, 60 ans, ue Hilarion-Fremaux, 31. — Elise Benscart, 75 ans, rue Inkermann, 45. -- Mort-

# TOURCOING

30 mariages sont projetés pour aujourd'hui samedi 22 mai et 50 pour le lundi de la Pentecote 24 met. M. Jules Brassart, adjoint au Maire de Tourcoing, se tiendra à la disposition des intéresses à parlir de 9 heures et demie du ma-

INSPECTION ET CLASSEMENT DES CHEVAUX POUR L'ARMEE

Le Commission chargée de l'inspection et du classement en 1920 des chevaux, juments, mulets, mules et des voitures susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, se tiendra à Tourcoing, place Thiers, le 5 juin prochain. 2 heures du soir et less 7, 8, 9, 10, 11 et 12 juin;

Les opérations comportant plusieurs séances, les propriétaires de chevaux et voitures seront convoqués en suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, par les soins de la Municipalité, de façon qu'un même nombre de propriétaires se présente à chaque séance.

ACCIDENTS DE TRAVAIL Chez Masurel frères, filateurs, rue de Paris, une soigneuse. Valentine Melschaere. âgée de 20 ans, demeurant rue lean Bart, 117, à Mouveaux, en retigant à le Bourre de son métier, a eu le médius droit comprime entre le support et le roulage.

Dans le chantier de M. A. Masquillier fils, entrepreneur quai de Cherhours un daubeur Dans le chantier de M. A. Masquillier fils, entrepreneur, quei de Cherbourg, un daubeur, Arthur, Nollet, âgé de 18 ans, habitant rue de Châteaudun, 36, par suite d'une glissade, est tomhé. La chute a entraine un hydarthrose considérable du genou droit.

— A l'usine J. Desurmont et fils, filateurs, rue de Bradford, une soigneuse. Dejonckere, âgée de 19 ans domiciliée cue de Strasbourg, 52, a eu les doigts comprinés entre le rouleau et le peigne de son mélier.

ene de son mélier. VENTE DE VIN ROUGE

Au conditionnement, Place Sébastopol, le ven-dredi 21 mai 1920, 1 litre par personne pour Secteur 10, caries grises, n. pairs de 8 à 9 h., n. mpairs de 9 à 10 h. caries roses, n. pairs de 0 à 11 h.; n. impairs de 11 à 12 h.

Secteur 11, caries grises, n. pairs de 2 à 3 h., n. impairs de 3 à 4 h.; roses, n. pairs de 4 à 5 h.; n. impairs de 5 à 6 h. Secteur 10, caries grises, n. pairs de 8 à 9 h. n. mpairs de 9 à 16 fr. certes roses, n. pairs de 0 à 11 h.; n. impairs de 11 à 12 h. secteur 11, caries grises, n. pairs de 2 à 3 h. n. impairs de 3 à 4 h.; roses, n. pairs de 4 à beures. Itinéraire par Caestre, Bailleul, Armentières, Lomme, Lille 1 houbaix. Capitaine de route M. Durieu. Chaque excursionniste aura à coccuper parsonnellement de ses repas et logement. Les parsonnellement de ses repas et logement.

chés, 0.90; margarine, 13 fr. ; saindoux végé AVIS. — Toutes les personnes qui ont été employées au ravitaillement pendant l'année 1919 et qui ne le sont plus actuellement, sont priées de se présenter le plus tôt possible à la Caisse du Bureau Commercial, à la Mairie de

AU BAVITAILLEMENT

VENTE DE VIN ROUGE, au Conditionnement. VENTE DE VIN ROUGE, au Conditionnement, place Sébastopol. — Le samedi 22 mai 1920, i litre par personne pour 1.80. — Secteur 12 : cartes grises, numéros pairs, de 8 à 9 heures ; impairs, de 9 à 10 ; cartes roses, pairs, de 10 à 11 ; impairs, de 11 à 12. — Secteur 13 : cartes grises, pairs, de 2 à 3 ; impairs, d 3 à 4 ; cartes roses, pairs, de 4 à 5 ; impairs, de 5 à 6.

COKE & DOMICILE (Secteur 10)

Secteur 10. — L'inscription aura tieu : lundi 25 mai, cartes roses, et mardi 26 mai, cartes grises, 27, rue Carnot, or à l'usine à gaz. Pour 1 et 2 personnes, 5 hectolitres ; de 3 à 5, 8 hectolitres , de 6 personnes et plus, 10 hectolitres.

Pix, 14.50 l'hect., plus 0.50 pour transport. Se muniz de la carte de pain.

Etat-Civil

NAISSANCES. Edouard Glantglin, rue d')eten-de, 16. Anne Wastyn, rue dés Foulons, 86. — Robert Desurmont, rue des Piats, 5. — Jean Cau, rue du Chene-Houpline, 90.

DECES. — Marie Esttremieux, 52 ans, rua du Château, 63. - Gabrielle Rameaux, 20 ans, rue

Nationale, 122.

### Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX POUR LA DUCASSE

A l'occasion de la fête communale, les débitants sont autorisés à jouer de la musique et à laisser danser dans leur établissemen! le dimanche 23 courant de 15 h. à 22 h. 30 et le lundi 24 de

15 h. à 22 h. ALLOCATIONS MILITAIRES

Conformement au décret du 11 mai 1930, un déle supplémentaire et définitif de deux mois est envert pour l'introduction des demandes de rappel d'altocations militaires au profit des familles demeurées sur les territoires envahis ou à l'étranger pendant toute la durée de la guerre et jusqu'à la cessation des hostilités. Les intéressés penvent retirer une formult de

Les rois du volant PAN !... DANS L'EQUIPAGE! Alors que vers 11 heures et demie du matin.

demande à la Mairie, guichet 8.

passait en auto rue du Port, le chauffeur Carlier, au service de M. Merchez, industriel, parvis Saint-Maurice, a gratifié d'un coup de tampon de cheval de M. Mahieu, demeurant à Loos. L'animal sut renversé, blessé à la tête, à la cuisse et au jarret. En outre, son collier vola en éclats. Par hasard, personne ne fut at-

qui conduisait son véhicule à une allure jugée exagérée.

Proces-verbal a été dressé à ce roi du volant,

CONCOURS HIPPIQUE MILITAIRE Un concours hippique militaire, placé sous la présidence de M. le général Lacapelle, commandant le rer C. A., aura lieu le dimanche 23 mai, a 14 henres, au quartier Saint-Ruth.

Au 2e Conseil de guerre DESERTEUR. - Salque Joseph, conducteur & la 273e T M. - Acquitté. - Lefsbree Abel, 5e bataillon d'infanterie lege-re d'Afrique, cinq ans de travaux publics. - Tilson Jules, cinq ans de travaux publics.
- Canet Pierre, trois ans de prison.
ABANDON DE POSTE. - Gillot Gustave, soldat

de 2e classe, au 33e R. I., cinq mois de prison avec

VOL. - Gaté Alphonse, de la tre section C. O. A

INSOUMISSION. - Guilbert Victor, du 16e ba-

un an avec sursis.

aillon de chasseurs à ried, acquitté.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL 163, rue des Postes, est condamnée à deux années d'eniprisonnement, pour vol de titres et obliga-

tions, au préjudice de Mme Beckmann, rue Colbert, Lambersart

SPORTS

A ROUBAIX

La Renaissance de la Cité FETE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Nous avens déjà annencé, dans la Chronique Sportive, la grande fête qui se prépare le 30 mai prochain, à Roubaix. Cette fête, die « de l'Education physique et

des Sports », à laquelle participeront l'armée, toutes les sociétés sportives et de gymnastique sans distinction, est organisée sous les direc-tives du ministère de la Suerre. Le dévoué capitaire Schiller, chevalier de la Legion d'honneur, a bien voulu accepter la presidence du Comité d'organisation; il est seun Comité de patronage s'est formé, à côté du Comité de direction, sons l'active impulsion du commandant Robyn, chevalier de la Légion

d'honneur, nommé président, et de M. Léon Watine, l'ex-président de la Fraternelle des Prisonniers de guerre de Roubaix-Tourcoing, comme trésorier, s'est groupée une phalange de tout ce que Roubaix compte comme autorités sociales, sportives et militaires. Le double but de cette fête est de diffuser dans notre région l'œuvre saine d'éducation physique et d'apporter un secours efficace aux veuves et orphelins de guerre de Roubaix et de ses cantons, auxquels seront affectés les bénésices de cette journée. Nous ne doutons pas que cette sête attire à Roubaix une foule con-

sidérable et procure à ceux qui ont particuliè-

rement souffert de la guerre et en sont les principales victimes, un soulagement dans leurs neines. Nous ne pouvons donner maintenant le nom des hautes autorités qui comptent assister à celle sète; nous pouvons cependant annoncer qu'elle sera présidée par M. Henry Paté, député de Paris, rapporteur générat du budget de la guerre, président du Comité National d'Education physique et sportive et de l'hygiène sociale à Paris, comité qui a en la générosité

l'aflouer à cette journée une somme de 5.000 Nous peviendrons en temps utile sur les details de l'organisation.

ENCURSION CYCLISTF DES DIMANCHE FT LUNDI DE LA PENTECOTE, A DUNKERQUE-MALO-LES-BAINS. — Départ du siège du Nord-Touriste le dimanche 23, à 4 heures du matin; onction avec le groupe lillois à 4 h. 45, il siège de la section illoise du N. T. Cale de l'Elysée, boulevard de la Liberté, 5. Départ de Lille à 5 heures. Itinéraire : Armentière Estaires, Caestre teenworde, Westcappelle. Rosendard et Malo-les-Bains. Arravée avent midi

Le lundi 24, rendez-vous des excursionnistes